

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-098/PR/SEAS portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS).

n° 2017-098/PR/SEAS

Ministère

SECRETARIAT D'ETAT CHARGEE DES AFFAIRES SOCIALES

Date de publication

2 juillet 2017

Numéro JO

n° 13 du 13/07/2017

Date du numéro

13 juillet 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 2012**VU**La Loi n°211/AN/07/5ème L du 27 décembre 2007 portant création de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**La Loi n°197/AN/07/5ème L du 16 mai 2007 portant réglementation des activités de micro finance sur le territoire de la République de Djibouti**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics**VU**Le Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le Décret n°99-078/PRE/MFEN portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2008-0026/PR du 20 janvier 2008 portant sur le statut particulier de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2012-232/PR/SESN du 28 octobre 2012 portant modification du Décret n°2008-0168 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition de la Secrétaire d'Etat chargée des Affaires Sociales.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent Arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration de l'ADDS, et ce conformément au statut de l'ADDS.

Article 2

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'ADDS sont désignés ci-dessous :

I. Au titre des services publics– Représentant de la Présidence :M.

- Représentant de la Primature :ME.HIBO ABDILLAHI ASSOWEHConseillère Technique
- Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie :M. MOUMINE ISMAIL ABDILLAHIConseiller Technique
- Représentant du Ministère de l'Intérieur :M. ABDOURAHMAN CHAMSAN SALEHConseiller Technique
- Représentant du Ministère de la Santé :M. ADEN HOUSSEIN ELMIDirecteur de l'UGP
- Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle :M. DOUKSIEH AOULED DOUGSIEHDirecteur de l'Enseignement Technique
- Représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration :M. ABDOURAHMAN MOHAMED DJAMAConseiller Technique
- Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'EnvironnementM. HABIB IBRAHIM MOHAMEDDirecteur de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Représentante du Ministère de la Femme et de la FamilleMme ROUKIYA AHMED TOUBETCadre du Ministère de la Femme et de la Famille
- Représentant du Ministère Délégué chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation :M. MOHAMED ABOUBAKER MOUSSAConseiller Principal
- Représentant du Ministère Délégué chargé de la Décentralisation :M. MOHAMED ISSE FARDJConseiller Technique
- Représentante du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales :Mme IFRAH ALI AHMEDSecrétaire Générale au Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales
- Représentant du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports:M. OMAR DAOUDDirecteur de projet
- Représentant de la Banque Centrale de Djibouti :M. MALIK GARAD MOHAMEDChef du Service Supervision BancaireII. Au titre des collectivités locales
- Représentants des collectivités localesMme FATOUMA AWALEH OSMANMaire de la Ville de DjiboutiM. OMAR AHMED WAISSPrésident du Conseil Régional d'Ali SabiehM. ELMI BOUH GODANEPrésident du Conseil Régional d'ArtaM. ABDOURAHMAN YONIS ARREHPrésident du Conseil Régional de DikhilM. MOHAMED HOUMED ISMAILPrésident du Conseil Régional d'ObockM. OMAR HOUSSEIN OMARPrésident du Conseil Régional de TadjourahArticle 3 : Conformément aux dispositions énoncées par l'article 25 du décret portant statut particulier de l'ADDS, le collège permanent du Comité de Surveillance du Conseil d'Administration de l'Agence est composé comme suit
- Le représentant de la Présidence : M. ABDI ELMI ACHKIR– Le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie : M. MOUMIN ISMAIL ABDILLAHI– La représentante du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales : Mme IFRAH ALI AHMED– Le représentant de la Banque Centrale de Djibouti : M. MALIK GARAD MOHAMED– Le Directeur Général de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) : M. MAHDI MOHAMED DJAMA en qualité de secrétaire de séance du Comité de Surveillance.

Article 4

Les membres du Conseil d'Administration de l'ADDS sont nommés pour une durée de 3 ans.

Article 5

Le présent Arrêté prend effet à compter de la date de la signature, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH